

**Attestation de libre commercialisation dans le pays d'origine et/ou
de provenance des produits exportés vers l'Algérie
(Prototype)**

L'autorité compétente ⁽¹⁾ :

atteste à la demande de ⁽²⁾ : que
le/les produit(s) ⁽³⁾ :

relevant de/des sous position(s) :

.....

fabriqué (s) par ⁽⁴⁾ :

sont conforme à la réglementation en vigueur ou à défaut aux normes
internationales en matière d'exigences de sécurité et de protection du
consommateur ⁽⁵⁾

..... est sont commercialisé (s) en ⁽⁶⁾

Visa de l'autorité compétente

- (1) : identification de l'autorité;
- (2) : Nom, adresse et raison sociale de l'opérateur;
- (3) : Dénomination et marques commerciales;
- (4) : Identification du fabricant d'origine;
- (5) : Citer les références réglementaires et/ou normatives;
- (6) : Pays d'origine et/ou de provenance.